



## Commission de l'enfance, de la famille et de l'éducation

### 3321 - Soutien aux collectivités locales et aux associations

#### Proposition d'attribution de subventions aux associations socio-éducatives et aux associations départementales

#### Rapport n° CP/2016/543

#### Service gestionnaire :

J520 - Service de la jeunesse

#### Résumé :

Le présent rapport propose à la Commission Permanente de décider d'attribuer un soutien financier aux associations qui développent des actions socio-éducatives visant à favoriser l'autonomie et l'engagement des jeunes .

Le Département du Bas-Rhin contribue à l'autonomie et à l'engagement des jeunes en soutenant des associations d'éducation populaire qui interviennent en direction des jeunes de 10 à 25 ans.

Lors de la séance des 10 et 11 décembre 2007 (CG/2007/171), le Conseil Général a décidé de soutenir les associations qui accompagnent, forment et suivent et suivent les jeunes dans leur développement et leur parcours.

Lors de sa séance du 11 décembre 2011 (CG/2011/127), le Conseil Général a décidé de financer les centres socioculturels et les associations à rayonnement intercommunal par la mise en place de contrats d'objectifs.

Dans ce cadre, le rapport propose à la Commission Permanente de décider d'attribuer des subventions à diverses associations socio-éducatives dans les territoires ainsi qu'à des associations départementales, figurant dans les tableaux joints au rapport.

### 1. Soutien aux associations socio-éducatives dans les territoires

Le Département du Bas-Rhin soutient le fonctionnement de structures menant des actions de proximité en faveur de la jeunesse. Il est proposé à la Commission Permanente d'attribuer des subventions aux associations ci-dessous :

#### - MJC (Maison des jeunes et de la culture) de Dambach-Neunhoffen :

La MJC compte 80 adhérents et une trentaine de bénévoles. Elle intervient sur le territoire d'action Nord et fait partie du Réseau d'Animation Intercommunale de la Communauté de Communes du Pays de Niederbronn-les-Bains. Son action se matérialise essentiellement par le développement d'animations, le maintien d'une vie locale dynamique et la responsabilisation des jeunes dans la vie associative.

#### - MJC de Wingen sur Moder et Environs :

La MJC compte plus de 500 adhérents, répartis sur une vingtaine de villages des Communautés de Communes du Pays de la Petite Pierre et du Pays de Hanau. L'association offre un cadre juridique à des activités régulières de ses sections dans les domaines sportifs, culturels et socio-éducatifs, mais aussi à des actions « hors murs » du collège, de l'école primaire et de parents d'élèves.

#### - MJC de Barembach :

Cette structure ne cesse d'évoluer et propose des activités de loisirs, culturelles et sportives pour tous. Elle participe activement au développement d'activités socio-éducatives en milieu rural, non seulement pour la commune de Barembach mais également pour l'ensemble des communes de la Communauté de Communes de la Vallée de la Bruche. Des actions spécifiques en direction de la jeunesse sont mises en place ainsi qu'un accueil de loisirs ouvert aux 6-16 ans de la Vallée de la Bruche durant une partie des congés scolaires.

#### **- MJC de Gerstheim :**

Cette association est composée de plusieurs sections, sportives, socio-éducatives, et culturelles, et participe activement au développement d'activités en milieu rural, pour les habitants de la Communauté de Communes du Rhin. La MJC organise plusieurs expositions et concerts tout au long de l'année. Elle intervient également en milieu scolaire.

#### **- MJC de Marckolsheim :**

La MJC compte près de 700 membres et propose des activités de loisirs, culturelles et sportives pour tous. Elle participe au développement d'activités socio-éducatives en milieu rural, non seulement pour Marckolsheim mais également pour les communes de la Communauté de Communes. La MJC propose des activités aux jeunes et aux adultes et organise également une vingtaine d'évènements divers sur l'année scolaire de septembre à juin pour tous publics, des projets culturels sur Marckolsheim et gère à ce titre le cinéma associatif de la Bouilloire de Marckolsheim.

#### **- Association MJC de Boersch :**

Elle compte une centaine de membres et agit sous l'impulsion de jeunes et de parents désireux de s'investir pour l'animation de leur commune. La structure travaille en lien avec les animateurs de la Communauté de Communes du Canton de Rosheim et développe d'autres partenariats sur le territoire.

Les commissions territoriales Nord, Sud et Ouest ont émis un avis favorable aux propositions de renouvellement des subventions attribuées à ces structures pour un montant total de 8 038 € qui serait réparti comme suit :

- 738 € pour la MJC de Dambach-Neunhoffen ;
- 2 050 € pour la MJC de Wingen sur Moder et Environs ;
- 820 € pour la MJC de Barembach ;
- 2 052€ pour la MJC de Gerstheim ;
- 1 640 € pour la MJC Marckolsheim ;
- 738 € pour la MJC de Boersch ;

La révision actuelle de la politique jeunesse du Département amène à repenser le soutien à ces structures sur des actions répondant à des orientations plus ciblées en direction des jeunes sur des critères thématiques (insertion, citoyenneté, engagement, etc.) et territoriaux (secteur en difficulté, peu pourvus en équipement). Ces critères sont en cours de définition.

Ces structures seront informées de l'évolution à venir des critères d'attribution du soutien financier du Département.

## **2. Soutien aux associations départementales de jeunesse**

Le Département finance des associations départementales (mouvements de jeunesse) qui interviennent de manière générale dans le domaine socio-éducatif, et qui visent à encourager l'engagement des jeunes et leur implication dans la vie de leur territoire.

A ce titre, le rapport propose à la commission Permanente d'attribuer des subventions aux associations ci-dessous :

### **- Scouts et Guides de France :**

L'association est reconnue d'utilité publique et est un mouvement agréé d'éducation populaire. Sa mission est de contribuer à l'éducation des enfants et des jeunes et à leur engagement dans la vie sociale selon le but, les principes et les méthodes du scoutisme. Forte de 26 groupes locaux et environ 400 responsables bénévoles, pour un total estimé de 1 500 enfants et jeunes, l'association propose des activités pour les 11-14 ans et les 14-20 ans qui représentent chacun un tiers de l'activité et qui sont encadrés essentiellement par des jeunes de 20 à 25 ans.

### **- L'Action Catholique des Enfants du Bas-Rhin (ACE) :**

Cette association est une déclinaison départementale d'un mouvement national reconnu d'Intérêt général, qui fête son 75<sup>ème</sup> anniversaire. Elle dénombre près de 100 adhérents répartis en clubs implantés dans plusieurs communes du Bas-Rhin. Mouvement d'Education Populaire s'adressant essentiellement aux enfants et à la marge, aux pré-adolescents, l'association crée et diffuse des outils pédagogiques et organise des séjours de vacances.

En raison du public (enfant) principalement accueilli par cette association, le soutien financier du Département à l'ACE devrait prendre fin en 2017. Le Service de la Jeunesse prendra contact avec l'association pour l'informer.

### **- L'Association Jeunesse Rurale (AJR) du Bas-Rhin :**

Il s'agit d'une structure départementale du Mouvement Rural de la Jeunesse Chrétienne (MRJC), est un Mouvement de Jeunesse et d'Education Populaire, géré et animé par des jeunes âgés de 16 à 30 ans. Il vise à encourager l'engagement des jeunes et leur implication dans la vie de leur territoire, comptant environ 200 membres, dont 25 assurent le fonctionnement de l'association. Le MRJC du Bas-Rhin est composé d'équipes de bénévoles réparties dans le Département, auxquelles s'ajoutent des jeunes bas-rhinois de divers horizons mobilisés ponctuellement lors des temps forts. Une place principale est laissée aux jeunes dans la gouvernance de l'association (20 ans de moyenne d'âge).

### **- Le Groupe Alsace des Unions Chrétiennes de Jeunes Gens (UCJG) :**

Il s'agit d'un mouvement d'éducation populaire fédérant des groupes locaux « d'inspiration protestante, de visée œcuménique et d'organisation laïque ». L'association invite les jeunes à avoir un autre regard sur la société et à y être acteur en favorisant l'apprentissage de la démocratie, de la responsabilité et de la liberté. L'activité principale de l'association est l'organisation de séjours de vacances pour les enfants et les jeunes de 4 à 18 ans, y accueillant notamment facilement des animateurs en situation de stage BAFA. Des partenariats entre jeunes franco-allemands sont également développés.

La commission Enfance, Famille, Education a émis un avis favorable pour l'attribution de subventions d'un montant total de 8 640 €, qui seraient répartis comme suit :

- 5 000 € pour les Scouts et Guides de France ;
- 1 140 € pour l'Action Catholique des Enfants ;
- 2 000 € pour l'Association Jeunesse Rurale du Bas-Rhin (MRJC) ;
- 500 € pour l'Union Chrétienne des Jeunes gens (UCJG).

Code de l'enveloppe budgétaire	Imputation M 52	Crédits prévus sur l'enveloppe (BP, DM, reports)	Crédits disponibles (non engagés)	Crédits proposés
21102	65-6574-33	67 973,99 €	20 473,99 €	16 678,00 €

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

*La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président :*

*- décide d'attribuer des subventions d'un montant total de 16 678 € aux bénéficiaires figurant dans les tableaux annexés à la présente délibération, au titre de l'aide aux activités socio-éducatives.*

Strasbourg, le 26/10/16

Le Président,



Frédéric BIERRY